



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 juin 2026 Délibération n° 2026-20

Objet de la délibération : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 présents dont 32 votants

Date de convocation : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Annie DUPUIS, Mathieu CHARTIER (Montbardois) ;
Raphaël VEJUX, Marc CHEVILLON, Patrick KIMBERG, Jean-François Michel, Philippe CHATILLON, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Yves GOBERT, Stéphane MERMET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Sylvain COURAULT, Marie-Christine LENOIR, Guy MONIN, Isabelle MARMORAT (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Quentin GUENOT, Marie Andrée COQUILLE (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Hervé LOUIS, Eric LIENIEWSKA-CHOQUET, Valéry LOISIER, Nabila NICOLLE, Virginie LEPRINCE-POISSON, Murielle JOUSSET (Saulieu-Morvan) ;
Véronique ILLIG, Bertrand GUILLOT-MARCHAL, Sylviane BAULOT, Catherine SADON, Virginie TARDIT, Béatrice PINGUET, Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Didier KOCH, Alain BECARD, Aurélio RIBEIRO, Eric SIMON (Montbardois) ;
Jean-Marc MARCHAL (ouche-et-Montagne) ; Jean-Marc RIGAUD, Yvon FIORUCCI (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Benjamin LEROUX, Jean-Benoît SIGROS, Pierre POILLON, Marie Andrée COQUILLE, Patrice DORMENIL (Pays d'Arnay-Liernais) ; Cyril BRULÉ, Frédéric DRAPPIER, Didier PASQUET (Saulieu-Morvan) ; Martine EAP-DUPIN, Noëlle BÉNO, Patricia NORE RENOT, Véronique LAMAS, Pascal NICOLLE (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxois-morvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Vu les dispositions de l'article 22 (I 5°) du Code des Marchés Publics, prévoyant que le nombre de membres composant la Commission d'Appel d'Offres d'un syndicat mixte est égal à celui prévu pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé,

Considérant que la commune membre du Syndicat mixte du Pays de l'Auxois Morvan ayant le nombre d'habitants le plus élevé est la commune de Montbard, la Commission d'appel d'offres doit donc comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Comité syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Liste :

Titulaires	Suppléants
Alain BECARD	Sylvain COURAULT
Jean-Michel PÉTRÉAU	Noëlle BÉNO
Raphaël VEJUX	Michel ROIGNOT
Hervé LOUIS	Nabila NICOLLE
Patrice DORMENIL	Quentin GUENOT

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 32

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 32

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie avec Monsieur le Président du PETR, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

Titulaires	Suppléants
Alain BECARD	Sylvain COURAULT
Jean-Michel PÉTRÉAU	Noëlle BÉNO
Raphaël VEJUX	Michel ROIGNOT
Hervé LOUIS	Nabila NICOLLE
Patrice DORMENIL	Quentin GUENOT

Pour extrait certifié conforme,

M. Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial Rural
du Pays Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Madame la Préfète de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,